



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données aux contribuables de la Municipalité, par le soussigné, secrétaire-trésorier, qu'il y aura lors de l'assemblée régulière qui se tiendra le **11 janvier 2021** à 19 h la présentation de la dérogation mineure ci-dessous dont le conseil municipal prendra en considération.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Matricule 6717 61 9933 - DRL200380

Régularisation de la largeur moyenne du lot

Le demandeur désire vendre sa propriété et la largeur moyenne de cette dernière, suite à la réforme cadastrale, n'est plus conforme. Ceci déroge actuellement de l'article 5,3 règlement 165 relatifs au lotissement. Il souhaite régulariser sa situation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce vingt-huit (28^e) jour de décembre deux mille vingt (2020).

Sylvain Langlais,
Secrétaire-trésorier